
De l'apprentissage des archives pour une ethnologue (1974-2003)

Rolande Bonnain-Dulon

**Édition électronique**URL : <http://journals.openedition.org/ateliers/2732>

DOI : 10.4000/ateliers.2732

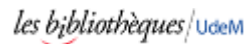
ISBN : 978-2-8218-0436-4

ISSN : 2117-3869

Éditeur

Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative (LESC)

Ce document vous est offert par Bibliothèques de l'Université de Montréal

**Référence électronique**Rolande Bonnain-Dulon, « De l'apprentissage des archives pour une ethnologue (1974-2003) », *Ateliers du LESC* [En ligne], 32 | 2008, mis en ligne le 19 août 2008, consulté le 30 octobre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ateliers/2732> ; DOI : 10.4000/ateliers.2732

Ce document a été généré automatiquement le 30 octobre 2019.



Ateliers d'anthropologie – Revue éditée par le Laboratoire d'ethnologie et de sociologie comparative est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

De l'apprentissage des archives pour une ethnologue (1974-2003)

Rolande Bonnain-Dulon

- 1 Je voudrais montrer ici les directions prises et les difficultés auxquelles j'ai été confrontée alors que je n'avais pas été formée spécialement à la pluridisciplinarité et que je l'ai rencontrée, si l'on peut dire, aux séminaires de l'École pratique des hautes études VI^e section et en particulier aux séminaires africanistes de Gilles Sautter et de Georges Balandier. J'ai déjà expliqué lors de mon habilitation le pourquoi de mon long voisinage avec les historiens tant « institutionnellement » que « disciplinairement ».
- 2 Après ma thèse de 3^e cycle en sociologie soutenue à Nanterre en juin 1972 qui portait sur l'alimentation et la cuisine et se voulait une application « appliquée » dirais-je aujourd'hui des thèses sur la quotidienneté de mon rapporteur, le professeur Henri Lefebvre, Isaac Chiva m'avait demandé de faire partie de l'équipe nouvelle des Baronnies. Il s'agissait de faire travailler sur le même terrain plusieurs chercheurs en sciences sociales et des médecins et biologistes sur le modèle éprouvé mais en plus restreint des grandes enquêtes pluridisciplinaires de Plozévet, de l'Aubrac et du Châtillonnais. Après une première rencontre avec le terrain en octobre 1973 durant trois jours, je partais pour Tarbes, direction les Archives départementales car, si je n'avais aucune expérience du terrain – ma thèse était plutôt une sémiologie qu'une sociologie de l'alimentation –, j'avais bien lu les travaux de l'École des Annales sur le sujet et étudié les actes du colloque de Tours de 1968 édités par J.-J. Hémardinquer. J'avais été éblouie par les résultats obtenus et, surtout, je croyais à la toute puissance des chiffres. Je me souviens de ce que Étienne Juillard, le grand géographe régionaliste, nous avait dit au cours d'un de ses séminaires : « Quand j'émetts une idée, vous n'écrivez pas, c'est tout le contraire quand je donne un chiffre ». Comme je voulais travailler sur l'évolution des pratiques alimentaires, je m'imaginais naïvement pouvoir trouver dans les dossiers conservés aux archives des séries me permettant de cerner ces évolutions.
- 3 À Pâques 1974, lors de ma première rencontre avec l'équipe de la rue des Ursulines, j'ai appris que les archives avaient brûlé en 1808. Les séries A et B étaient pauvres et les communes avaient fait peu de dépôts, d'où la relative faiblesse de la série O. Au cours de

ce premier séjour, j'ai donc fait défiler toute la série M, celle qui conserve tous les actes administratifs relevant de ou collectés par l'autorité centrale pour la période contemporaine. J'ai photocopié tout ce que je pouvais trouver sur mes 27 communes et heureusement, j'ai lié amitié avec une des personnes du service qui avait une tante cuisinière dans les Baronnie, à Bourg-Bigorre précisément. C'est lors du séjour suivant, que j'ai commencé réellement mes entretiens. Tout était à faire car le plus fameux des folkloristes locaux, membre du Félibrige de surcroît, Norbert Rosapelly, vivait dans la plaine, au contact du Béarn, au début du XX^e siècle et je pensais naïvement que l'éloignement de son terrain avec le mien ferait que je ne pourrais utiliser ses témoignages. D'autre part, le professeur Ruffié avait postulé l'existence d'un isolat et ce n'était pas sans m'influencer. Depuis, les études à caractère historique ont montré l'ancienneté des contacts avec l'extérieur et ce depuis au moins la période moderne pour les Baronnie.

- 4 Mon séjour pascal de 1974 n'avait pourtant pas été inutile car à la fin d'une série M, la sous-série 4M, j'étais tombée sur un dossier, le 4M 23, intitulé Charivaris, ouvert en 1831 et clos en 1896. Il contenait 58 affaires et 3 arrêtés préfectoraux. Il avait déjà été compulsé par un journaliste qui avait vu son côté original, spectaculaire et festif et l'avait publié sous forme de feuilleton dans le journal régional. À cette époque, la publication avait eu grand succès, les communes distinguées en retirant un surplus de gloire dû à leur « authenticité » et à leur inscription dans une histoire d'insoumission face au pouvoir central.
- 5 L'étude du charivari, forme rituelle et sonore d'hostilité, avait suscité une abondante littérature ethnologique pendant l'entre-deux-guerres puis avait été reprise après guerre, dans le cadre des études sur la famille dans une optique unifonctionnelle (le bouleversement du marché matrimonial par la nouvelle demande de seniors déjà servis). Ensuite, l'étude avait été renouvelée par la méthode historique et comparative menant à une typologie ; un ethnologue s'attachant surtout à la conduite de bruit avait même tenté une explication globale. Un grand colloque international se déroulerait aux ATP et donnerait lieu à une publication importante.
- 6 Rappelons brièvement ce qu'est le charivari : lors du remariage d'un veuf ou d'une veuve, lors d'une atteinte grave à la conduite exigée des femmes (mari battu), lors du non-paiement du droit de bienvenue ou de barrière, les jeunes gens de la commune, s'appuyant sur les normes sociales et cérémonielles, vont faire du bruit la nuit avec des instruments quotidiens (agricoles ou domestiques) sous les fenêtres des responsables de l'infraction. Le bruit ne cesse que lorsque ces derniers paient une amende à la jeunesse qui va la dépenser dans une auberge du lieu. La lecture des dossiers m'avait suggéré que peut-être une interprétation complémentaire était possible en dépassant le cadre coutumier : je voulais, au-delà du jeu matrimonial strict, voir ce qui se passait au plan communautaire et ajouter à la question « Que signifie pour cette société pyrénéenne le charivari ? » l'autre interrogation : « Pour qui le charivari, pour les fauteurs de troubles et les victimes ? » Je suis repartie dans la bibliographie consacrée et dans les travaux des historiens, et je me suis intéressée à la chronologie et aux raisons de la répression de cette sonore conduite populaire. Le côté politique des dossiers m'est vite devenu visible et je crois avoir montré comment « faire un charivari » s'est transformé en « faire du charivari » pour devenir « sur place », à cette époque, presque un crime anticonstitutionnel auquel l'administration louis-philipparde attachait une attention toute particulière. Lorsque j'ai écrit cet article, j'avais particulièrement insisté sur le fait

que les victimes étaient des petits bourgeois avides de reconnaissance sociale et qui vivaient mal l'atteinte à leur vie privée et au modèle de respectabilité qu'ils avaient choisi. Les dates auxquelles ces désordres avaient lieu m'avaient orientée vers une conjoncture politique précise avec ses représentations propres. Aujourd'hui, je crois que je ciblerais davantage mon analyse sur l'organisation du village à partir de l'idéologie de la maison, cette forteresse qui doit rester opaque à ses voisins toujours soupçonnés de vouloir prendre le pas sur elle. Je mettrais davantage l'accent sur la dynamique de la communauté plutôt que sur la culture populaire, paradigme en vogue à l'époque et j'évitais de parler d'autosubsistance pour les villages pyrénéens. Cette dernière a toujours été vue comme un idéal mais ne fut jamais réalisée. Pour en revenir à la jeunesse, j'axerais davantage aujourd'hui mes développements sur l'apprentissage ludique de la norme et je nourrirais mon hypothèse sur l'action qui donne à voir et essaie de reconquérir l'espace public. Ainsi, si je peux résumer, j'ai fait de l'ethnologie historique pratiquement hors-sol lors de mon premier séjour, autrement dit en ne tenant pas compte de la forme originale de la stratification sociale pyrénéenne et de sa reproduction.

- 7 Après ce premier séjour, je me suis livrée à la cueillette d'informations concernant la partie qui m'était allouée. Classiquement, avec mon petit carnet, j'allais interroger les gens sur leurs pratiques alimentaires et leur transformation, sujet délicat. C'était l'hiver, on sacrifiait le cochon. Au cours du pêle-porc, j'ai vu l'importance des relations de voisinage et je me suis rendue compte de l'importance de l'organisation sociale locale où la maison pyrénéenne jouait un rôle essentiel (y compris au cimetière). En recueillant les témoignages, j'ai noté une expression qui revenait de façon récurrente dans le discours local : les « bonnes maisons » (en langage vernaculaire, *les buona maysous*).
- 8 Resituons le contexte : soit une ethnologue qui n'a pas trop l'habitude du terrain et qui choisit de travailler dans une commune tout simplement parce qu'elle n'a pas de véhicule et que dans cette commune, il y a une pension de famille bon marché et très fréquentée, située au centre du village, face à la nouvelle église construite au cours de la Troisième République – l'ancienne église située dans le quartier le plus haut étant trop petite et vétuste. La translation du cimetière avait d'ailleurs donné lieu à des difficultés certaines et l'administration tant préfectorale que religieuse était intervenue. Je me souviens des premiers jours sur place où je sentais confusément une sourde hostilité que je voulais attribuer à la topographie, le haut *versus* le bas et aux représentations attachées aux positions dans le terroir et que les ethnologues connaissent bien. De fait, cette opposition existait réellement mais elle se nourrissait en dehors de la situation géographique d'une différence démographique (un quartier éloigné était plus peuplé que le centre du village) et d'inégalités foncières (plus imaginées que réelles en 1975). En période électorale, elle donnait lieu à des comportements quotidiens spécifiques d'évitement au moment du choix d'une nouvelle équipe municipale et surtout lors des tractations pour sa composition. Chaque clan avait son café et évitait soigneusement celui des adversaires. Certes, un candidat de compromis avait été trouvé (il tiendrait trois mandats) mais les blessures avaient été vives. On m'en parlerait plus tard quand j'aurai fait part de ma neutralité malgré le choix de mon installation (l'auberge était le lieu de rendez-vous des gagnants) comme d'un combat entre bonnes maisons et petites maisons.
- 9 J'ai donc fait parler les villageois sur la différence entre bonne et petite maison et j'ai voulu vérifier à partir de la fin du XVIII^e siècle la nature de cette hiérarchie, qui s'est révélée être d'ordre foncier mais pas seulement. Ainsi, j'ai pu comparer les données

fournies par l'enquête orale (hiérarchie des familles du village, raisons de ce classement, occasions au cours desquelles elle apparaît et est respectée, utilisation du « prestige » donné par cette élection), celles apportées par l'observation (taille des maisons, nature des matériaux, état général, occupation par quelqu'un sur place ou par un résident secondaire, proximité ou éloignement du village, termes d'adresse à l'occupant...) à celles fournies par les différents cadastres. La commune, sans avoir la richesse archivistique d'Esparros, sa voisine et chef-lieu du syndicat de la Basse Montagne des Baronnies, possédait une copie d'époque du terrier de 1773 (que j'ai recopiée intégralement), un double du cadastre de 1826 (photocopié par mes amies des Archives à Tarbes) et l'ancien de 1913 conservé à la mairie du lieu. J'ai donc pu retrouver la hiérarchie à base foncière du village et tenter de retrouver les critères de la notabilité villageoise à travers les listes de maires et adjoints grâce aux séries 2M et 3M conservées à Tarbes.

- 10 Je reprends toutefois ce que j'avais écrit à l'époque : « L'histoire économique et l'histoire politique des villages ne correspond pas toujours. Par suite de l'absence du registre des délibérations municipales pendant la très grande partie du siècle dernier et son insignifiance à d'autres moments, décalages tensions, et conflits ne sont plus lisibles qu'en filigrane. Les destins des hommes seront mieux connus grâce aux recensements nominatifs de la Troisième République : mariages, professions, départs pour la ville et l'étranger ». Cette fois, j'ai comparé les résultats de mes recherches dans les archives et mes entretiens, non pour estimer leur validité mais pour voir comment se perçoit la réalité de cette stratification sociale. En prenant l'exemple de la descendance de la famille du chirurgien en 1773, j'ai montré comment les notables ont quitté le village, trop éloigné et trop pauvre, et comment les jeunes ont transformé l'émigration saisonnière en émigration viagère puis définitive. Grâce à ma double inscription disciplinaire, j'ai fait une sorte de monographie villageoise en mettant en valeur ses permanences et le poids de celles-ci dans le vécu des gens.
- 11 J'ai parlé plus haut de reproduction sociale. À ce titre, j'ai étudié le mariage, ses règles écrites et non écrites depuis l'Ancien Régime (1766 exactement car les cahiers paroissiaux ne montaient pas plus haut et jusqu'à 1836). Si l'endogamie de localité et les alliances préférentielles pouvaient être appréhendées relativement facilement grâce aux cahiers paroissiaux et plus tard à l'État civil, les dots et les trousseaux n'apparaissaient que grâce aux minutiers notariaux. À ce sujet, je dois remercier mes collègues historiens qui, dans leurs travaux et dans les séminaires m'ont appris à me servir des registres.
- 12 C'est dans un contexte très particulier que je me suis lancée dans l'étude des actes des notaires : la Révolution avait aboli les coutumes, mais lesquelles ? Où étions-nous dans les Baronnies ? Droit écrit ou coutume pyrénéenne ? Ce n'est qu'en relevant les contrats de mariages et les testaments que j'ai pu montrer les transformations de la pratique. Travail dont j'avais besoin pour montrer l'impact de la législation révolutionnaire, non les textes, non les différents textes bien connus, mais la réaction des Bigourdans à ces changements vitaux pour eux, car l'héritage précipitaire avait été aboli. Je n'ai pas fait de l'histoire à proprement parler mais de l'anthropologie historique avec son accent mis sur la famille.
- 13 Mes travaux sur les migrations des Bigourdans s'inscrivent dans cette perspective. Quand j'ai commencé à faire de la recherche sur le terrain, on m'avait affirmé que les Français ne migraient pas ou peu. Puis, petit à petit, pour les chercheurs, les Basques n'ont plus été les seuls à franchir monts et océans, les Auvergnats et les Savoyards les ont rejoints, en majorité des montagnards pour lesquels l'héritage était réservé à un seul enfant. Cela est très bien connu maintenant. Pour les Bigourdans, on parlait essentiellement de

l'émigration en Amérique du Sud et je dirais même en Argentine avec les tentatives de colonisation du docteur Brougues de Maubourguet bien connues dans la plaine. Quoique... À notre arrivée en 1973, on nous avait montré quelques maisons qui s'appelaient « Rio » et « Les Américains ». J'avais trouvé dans les archives municipales de mon village favori un cahier où le curé avait noté les adresses des émigrés. À la différence de l'arrondissement de Tarbes où avaient été conservées les demandes de passeports des deux arrondissements de montagne (dont celui de Bagnères d'où ressortissait les Baronnie), l'archiviste de l'époque les avaient mises au pilon pour raison de place. Existait-il une autre source ? Ariane Bruneton-Governatori avec une association de retraités s'est beaucoup servie des archives orales. Pour ma part, je n'en avais pas le temps. Sur les conseils de Rose Duroux qui a travaillé sur les Auvergnats de Castille, j'ai demandé à consulter les archives des Affaires étrangères qui gardaient l'État civil des Français installés à l'étranger et qui, dans les premiers temps du moins, conservaient la nationalité française. Toute incomplète qu'elle fut, cette source m'a été particulièrement utile pour retrouver les Bigourdans partis en Uruguay, en Argentine et construire les réseaux familiaux d'accueil et d'installation. J'ai même trouvé une colonie bigourdane au Venezuela issue du même bourg bigourdan et qui, depuis la boulangerie, avait intégré le commerce des grains. J'ai compris quinze ans plus tard pourquoi les Petites sœurs de Saint-Joseph à Tarbes avaient une « succursale » à Caracas.

- 14 Il n'y avait pas que l'Amérique du Sud, puis plus tard l'Algérie, à demander de la force de travail. Les métropoles régionales et la capitale de l'hexagone en étaient friandes aussi pour assurer les activités tant industrielles que tertiaires et l'encadrement. J'ai donc quitté les Archives des Hautes Pyrénées pour celles de la Seine. Là, j'ai repris la routine historienne de la recherche dans les listes électorales, l'État civil, les registres de catholicité, la Statistique générale, les calepins du cadastre. L'émigration bigourdane à Paris a été modérée et n'a pas occupé de niche « environnementale » précise comme les bougnats auvergnats et les commissionnaires savoyards. Néanmoins, j'ai eu l'agréable surprise de retrouver un bon nombre d'habitants des Baronnie dans les Pompes funèbres où leur résistance à la fatigue faisait merveille et remplaçait la préparation à un métier urbain. Mon travail, parce qu'il s'intéressait à ceux qui vivaient à Paris autour de 1900 et tenait compte de l'économie, relève davantage de l'anthropologie historique que de l'ethnologie. D'ailleurs, en général, les travaux des historiens qui s'intéressent aux migrations franco-françaises ou étrangères en France sont très proches de ceux des anthropologues avec leur attention aux réseaux familiaux et professionnels, leur insertion et leur inscription dans leur nouvel espace, avec une attention plus forte pour ces derniers aux groupes plus réduits, observés à une échelle moins macro et à leurs problèmes d'identité.
- 15 Pour terminer, je voudrais vous parler d'un article pour lequel j'avais fait deux introductions avant de choisir définitivement une approche qui tenait compte à la fois de la transformation d'un fait divers (pour nous s'entend) en *exempla* de conduite maternelle dans une société traditionnelle et du contexte économique précis de l'époque. Lors de la rédaction d'un article sur l'accession à la terre des femmes dans les Pyrénées et de l'anomalie pour les juristes du XIX^e siècle des femmes héritières en présence de frères (le mariage en gendre) sans oublier l'existence de dots masculines, j'avais consulté les archives criminelles des Hautes Pyrénées pour voir si les tensions dues aux problèmes d'héritage et d'autorité donnaient lieu, dans cette société assez violente, selon l'historien J.-F. Soulet, à des voies de fait, voire des crimes. J'avais été étonnée d'en trouver fort peu,

ce qui indiquait que le système fonctionnait assez bien. Mais j'avais gardé en mémoire l'histoire d'une femme de 60 ans, originaire d'un village de la plaine, guillotinée en 1807 à Tarbes sur la place du marché, pour avoir empoisonné son gendre. Ce village, j'allais être amenée à le connaître mieux et à interroger les gens sur le souvenir – très vivace – du fait divers. On m'a d'ailleurs montré encore la maison et son jardin. Rappelons très brièvement les faits. Une veuve de fraîche date, avec trois enfants et des difficultés financières, avait réussi à marier sa seconde fille qu'elle avait choisie comme héritière à un cadet aisé des coteaux. Menacée de saisie, elle avait demandé à son gendre de payer pour elle, ce qu'il avait fait en rechignant et en se faisant reconnaître la somme payée. Un vendredi saint, dix jours après avoir ingéré une bouillie de maïs parfumée à l'anis, il avait été pris de coliques et était mort, juste un an après la célébration de son mariage. Devant la gravité des faits (et qu'on ne pouvait dissimuler en raison de la résidence d'un membre du tribunal dans le village même), le maire refusait le permis d'inhumer et prévenait les gendarmes. Le lundi de Pâques, on faisait procéder à l'exhumation et à l'autopsie immédiate. On entendait les témoins et la famille. Anne Dauga, la veuve, était alors emmenée à Tarbes et interrogée. Malgré ses dénégations et le fait qu'on n'avait pu retrouver l'apothicaire qui avait vendu le poison (de l'arsenic), la veuve était condamnée par le tribunal en juin et guillotinée en septembre. La rapidité de la procédure, la sévérité de la sanction n'étaient pas sans étonner. Il fallait retrouver le climat dans lequel la sentence avait été émise.

- 16 Il ne s'agissait pas d'un événement, ligne de partage entre deux mondes mutuellement inintelligibles, qui conduit l'analyste à centrer la réflexion sur l'individu tout en tenant compte des forces collectives, mais plutôt d'un fait divers, objet d'étude réhabilité par les historiens depuis une vingtaine d'années, qui allie banalité, reproductibilité et oubli rapide dans un contexte émotionnel personnel. Certes, le fait divers ne donne pas une tonalité particulière à l'histoire mais révèle cependant l'horizon social et culturel sous lequel il s'est produit. Il constitue alors un des éléments d'une série pertinente. Il m'apparaissait donc que ce banal drame familial pouvait renvoyer aux difficultés de la société pyrénéenne dans les premières années de l'Empire, difficultés à concilier un ordre coutumier familial et un nouvel ordre économique et politique dans un certain contexte démographique.
- 17 Il y a une vingtaine d'années, ethnologues et historiens s'accordaient pour utiliser les archives orales afin d'étudier la transformation des récits et leur mise en sens lors de leur transmission. J'aurais donc pu analyser le souvenir de l'affaire dans le village. Il était suffisamment explicite : l'accent était mis sur le dévouement d'une mère qui protégeait sa fille battue par un mari brutal et qui empoisonnait son gendre avec une omelette garnie de ciguë, c'est-à-dire en ayant recours à une ressource strictement locale. L'État civil montrait que la famille n'avait pas souffert de la mort ignominieuse de la mère : la fille s'était remariée et ses descendants étaient restés dans la même maison pendant trois générations. Les morts consécutives du gendre et la belle-mère n'avaient donc pas bouleversé le village. Ce que l'on nous a rapporté du fait divers exprimait bien la nouvelle conception du rôle de la cellule familiale : à l'époque des faits, la famille ou plutôt la maison était, quand elle le pouvait, un asile pour les germains non mariés en échange de leur travail et à condition d'observer les rapports d'autorité ; aujourd'hui, les liens tissés mettent en avant la solidarité et l'affection. On lit aussi la conviction que la famille-souche, fondée sur la hiérarchie des pouvoirs organisant le fonctionnement de l'unité domestique ou sur les liens affectifs unissant les parents à leurs enfants, confortés par la

parenté spirituelle avec les germains non mariés résidant encore dans la maison, reste encore pour la société locale le modèle idéal pour assurer la succession des générations et la protection des plus faibles.

- 18 Cependant cette analyse qui met en regard deux récits, l'un formalisé autour de l'instance judiciaire qui dit le nouveau droit, l'autre qui porte son attention aux motivations et aux circonstances et transmet sa propre vision des faits me semblait passer à côté des caractéristiques de cette époque qui voit l'établissement de l'Empire et la stabilisation de l'ordre politique. L'État civil et les archives judiciaires donnaient une version des faits, l'histoire familiale et des institutions qui la régissaient ne suffisaient pas à en exprimer tout le sens. Il fallait expliquer pourquoi la détérioration d'un climat familial avait poussé une mère de famille à ce geste fatal. Les dépositions des témoins donnaient une piste : la mésentente entre la mère et le gendre avait pris corps quand la veuve avait été menacée de saisie pour une dette de 330 Francs ; on avait également rapporté les menaces de sorts sur le gendre oublieux validant la croyance aux sorcières et autres superstitions ainsi que les voies de fait de la belle-mère sur le gendre.
- 19 La somme réclamée et finalement payée pour éviter une saisie n'est pas vraiment importante à nos yeux, elle l'était dans le contexte de l'époque. Déjà sous l'Ancien Régime, le prix de la terre était particulièrement élevé dans les Pyrénées bien qu'il ne fut pas justifié par la rentabilité du sol. Un des facteurs de la cherté (mais pas le seul) était l'accaparement des terres pour des raisons de prestige par les aristocrates (finalement assez peu nombreux) mais aussi par les bourgeois. La vente des biens de l'Église et des émigrés n'avait pas apporté la bouffée d'oxygène espérée (ce n'était pas d'ailleurs ce que l'on en attendait), car pour les témoins de l'époque le prix de la terre avait doublé depuis 1789. Le montant des locations avait suivi en conséquence. Celles-ci étaient particulièrement nombreuses car elles compensaient, pour les propriétaires non exploitants, le manque de productivité des terres. Les propriétaires cédaient pour des sommes élevées la culture de quelques ares qui complétaient la superficie d'une exploitation possédée en propre. De plus, l'argent était rare et les intérêts demandés lors des prêts étaient élevés. La publicité de la gêne de la maison et la tension du marché foncier auraient-elles attisé la rancœur de la veuve ? Il fallait vérifier à l'aide des minutiers notariaux l'hypothèse d'un marché peu ouvert, les conséquences des nouvelles lois relatives à la succession, les identités des prêteurs et des emprunteurs. Effectivement, la situation n'était guère favorable au maintien des petits propriétaires sur leurs biens. La forte tension était aggravée par la destination des fonds car on pratiquait la culture de la vigne. La consultation du cadastre établi en 1825 confirme son importance et fournit l'identité des propriétaires, forains en grande partie. Une saisie aurait été irréversible dans ses conséquences : la perte d'une partie des terres aurait peut-être été accompagnée par une modification du statut de la maison qui, de propriétaire, serait devenue locataire ou salariée.
- 20 L'analyse du fait divers aurait pu également porter sur le climat politique du département et les difficultés d'y établir l'ordre napoléonien. Tel n'était pas mon propos puisque j'avais présenté ce travail dans le cadre d'un colloque sur « Logiques économiques et stratégies dans les milieux ruraux » où cette étude de cas avait montré le jeu déformant des facteurs multiples. Selon l'expression même de Gérard Béaur : « Il n'y a pas de causalité unique mais des inspirations économiques, démographiques, culturelles dont il s'agit de démêler l'écheveau et de hiérarchiser l'importance ».

- 21 Tour à tour indice qui guide ou témoignage qui conforte, ensemble de données qu'il faut interpréter, dans le cas de l'analyse d'un fait divers comme dans celui de la perception d'une hiérarchie foncière et sociale, le recours aux archives a permis de mettre en perspective les phénomènes et enrichi nos déductions. Il a nécessité un apprentissage long et précis. C'est seulement avec ces précautions qu'il a pu s'avérer fructueux.
-

RÉSUMÉS

De l'apprentissage des archives pour une ethnologue (1974-2003). L'auteur raconte dans quel contexte elle a participé, dans les Baronnie, à l'une des grandes enquêtes pluridisciplinaires menées en France, dans les années 1960-1970. À cette occasion, elle découvre à la fois le travail dans les archives et l'enquête de terrain. Au travers de l'étude de quelques cas, elle analyse et revisite en même temps les méthodes de travail qu'elle a progressivement mises au point. Elle insiste en particulier sur l'importance du travail en archives, qui nécessite un long apprentissage, mais permet de donner aux observations de terrain une profondeur historique et donc, d'enrichir la réflexion ethnologique.

An ethnologist's archival training (1974-2003). The author recounts the context in which she participated in one of the most important multidisciplinary surveys to be carried out in France, in the Baronnie region in the 1960s and 1970s. It was at this time that she learnt about both archive work and field investigations. Using several case studies, she analyses and at the same time looks again at the working methods she gradually perfected. In particular, she stresses the importance of archival work, which requires much training, but which gives field observations historical depth, thus enriching ethnological reflection.

INDEX

Keywords : archives, ethnology, fieldwork, historical anthropology, history

Index géographique : France, Baronnie, Pyrénées

Mots-clés : anthropologie historique, ethnologie, histoire, travail de terrain

AUTEUR

ROLANDE BONNAIN-DULON

Centre de recherches historiques, EHESS